Bureau du Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL (EVOCATION)

Réunion du Lundi 23 Novembre 2026à 12h00

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Concertation réalisée par voie téléphonique (cf. article 13.7 des Statuts du District) à 12h auprès de MM Johan MICHOUX (Président), Marc TERMINET, Eric ROSSIGNOL, Pascal LORGEOUX et Paul HERRERO.

Absent excusé : M. Claude LANGLOIS,

Demande d'EVOCATION établie conformément à l'Article 198 des RG de la FFF par le club de l'**AS SOULANGIS** (mail du 21/11/2026) concernant son élimination par forfait de la Coupe du Cher – E. LECLERC confirmée par la Commission des Coupes & Championnats en sa séance du 01/10/2026, et non reversée en Coupe du Cher Consolante - Marc GUERITAT.

En effet, l'Article 3 du règlement de cette dernière épreuve stipule clairement que *« tous les clubs éliminés avant le 3ème tour seront automatiquement engagés,… »*

Il en est ainsi concernant l'AS SOULANGIS puisqu'éliminée par forfait lors du 1er tour de la Coupe du Cher – E. LECLERC du 27/09/2026.

Après étude de ces éléments, le Bureau du Comité Directeur DECIDE à la majorité que, L'appel formé par l'**AS SOULANGIS** est donc non seulement recevable mais sujet à l'obligation par la Commission des Coupes & Championnats d'intégrer ledit club dans le déroulement de la Coupe du Cher Consolante - Marc GUERITAT.

Par voie de conséquence, les clubs de l'**US DUN SUR AURON et** de l'**US VORNAY**, éliminés lors des tours 1 et/ou 2 de la Coupe du Cher – E. LECLERC sont aussi concernés par cette disposition. Néanmoins le club de l'**US DUN SUR AURON** a fait savoir qu'il ne souhaitait pas être reversé dans cette compétition.

Cette situation nouvelle implique par ailleurs le District à ;

- Apporter une modification de l'Article 3 du Règlement de la Coupe du Cher Consolante - Marc GUERITAT.
- Effectuer un nouveau tirage du 1er tour de la Coupe du Cher Consolante - Marc GUERITAT, intégrant à celui-ci les 3 clubs précédemment désignés.

Fait à ST DOULCHARD, le 23 novembre 2026

Le Président du District,	**Le Secrétaire de Séance,**
Johan MICHOUX	**Marc TERMINET**